



D.2025.04.02.1.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Avril 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.1 – Ligne C – Marché n° M3 2024 01543 M – Lot CE.11.3 : Travaux d'aménagements des stations et des ouvrages annexes entre l'ouvrage annexe Saint Sauveur et la tranchée couverte Montaudran.
- Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec le groupement BOURDARIOS / UXELLO SO / Ets CANCE / VULCAIN / SAS ROUDIE PEINTURE / SATI

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha		X (M. Bolzan)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
GRASS Francis		X (M. Jop)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, a approuvé la déclaration de projet, et a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Le présent marché (Lot CE.11.3) concerne les travaux d'aménagements des stations et des ouvrages annexes de la Ligne C du métro de Toulouse situés sur le Secteur Centre entre l'ouvrage annexe Saint Sauveur (PSV) et la tranchée couverte (VMO).

Plus particulièrement, il s'agit des prestations suivantes :

- Installations de chantier,
- Gestions de site du présent marché et des marchés en interface
- Travaux d'aménagement des quatre stations : (Jean Rieux, Limayrac, Ormeau, Montaudran Gare), des Ouvrages annexes : OA13PSV (Puits Saint-Sauveur), OA14 PBL (Puits Balansa), et OA15 PTR (Puits Terrasse), des Ouvrages spéciaux : TCVMO (Tranchée couverte Montaudran y compris 3^{ème} voie), comprenant en particulier :
 - gros-œuvre et maçonnerie légère
 - étanchéité couverture
 - charpente métallique
 - menuiseries extérieures. -façade légère - verrières
 - vitrerie intérieure
 - serrurerie fine
 - métallerie lourde

- revêtements sols durs - carrelage
 - revêtements muraux - doublages
 - mobiliers
 - menuiserie bois
 - peinture.
- Pose des équipements fournis par le marché tiers « Revêtements de sols et murs pierres »

La durée globale du marché est de 44 mois.

Le marché a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 2 octobre 2024 aux publications du JOUE, du BOAMP, de Marchés Online et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres, initialement fixée au 20 décembre 2024, a été repoussée au 17 janvier 2025.

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

1. Entreprise GCC Occitanie
2. Groupement Thomas & Danizan MP (mandataire) / GBMP / T-Métal / GB Métallerie / VINET / Techni-Céram / EMP
3. Entreprise Bourdarios.

Les 3 candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 10 mars 2025, attribué le marché au groupement BOURDARIOS / UXELLO SO / Ets CANCE / VULCAIN / SAS ROUDIE PEINTURE / SATI pour un montant de 29 979 767,47€ HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2024 01543 M avec le groupement BOURDARIOS / UXELLO SO / Ets CANCE / VULCAIN / SAS ROUDIE PEINTURE / SATI.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement BOURDARIOS / UXELLO SO / Ets CANCE / VULCAIN / SAS ROUDIE PEINTURE / SATI, le marché M3 2024 01543 M pour les travaux d'« Aménagements des stations et des ouvrages annexes situés entre l'ouvrage annexe Saint Sauveur et la tranchée couverte Montaudran » pour un montant de 29 979 767,47€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES